puis peu de Turin. La colonie sarde de Smyrne n'a eu qu'à se louer hautement de la manière dont M. Raffo a toujours défendu les intérêts qui lui étaient confiés.

— On nous écrit d'Alep, en date du 23 novembre :

« Méhémed pacha, général en chef de l'armée d'Arabie, est arrivé à Alep, et le lendemain de son arrivée, il a passé en revue toutes les troupes qui s'y trouvent. Osman pacha, nouveau gouverneur-général, assistait à cette revue.

« Méhémed pacha a ordonné la construction d'un hôpital militaire, qui manquait à Alep; les travaux en sont estimés à 120,000 P. Les casernes qu'il a fait construire lorsqu'il était gouverneur-général, vont être agrandies pour recevoir au besoin quatre régiments d'infanterie, deux régiments de cavalerie et l'artillerie nécessaire à ces forces militaires. Cette mesure est prise pour calmer les craintes des habitans sur le renouvellement impossible des troubles. Ces craintes, exploitées par la malveillance, paralysent l'essor du commerce et de l'industrie.

» D'Alep, Méhémed pacha se rendra à la ferme du Sultan qu'il a fondée il y a plusieurs mois. Il doit y ordonner des travaux de communication par terre et par eau pour faciliter l'écoulement des produits.

» Des officiers du génie doivent partir pour tracer une route militaire d'Alep à Damas; et on s'occupe de régulariser les Bachi Bouzouk (milice militaire) des Arabes.

» Les intérêts qui ont embrassé l'islamisme et qui ont reçu l'autorisation de quitter l'empire ottoman, se sont rendus à Alexandrette, où ils s'embarqueront pour l'Amérique sur un bâtiment anglais. »

— On lit dans le *Journal de Francfort* du 18 novembre, sous la rubrique de Berlin, 14 du même mois :

« M. le conseiller privé de régence de Meusebach, consul-général de Prusse dans les principautés danubiennes, doit quitter sa résidence de Berlin pour retourner à Bucarest. »

— Le *Morning-Chronicle* donne la nouvelle que le contre-amiral Dundas doit succéder à l'amiral William Parker dans le commandement de l'escadre de la Méditerranée. Il arborera son pavillon à bord du *Waterloo*, de 120 canons, à Sheerness.

— Dans la nuit de mardi de la semaine passée, un petit navire de Ghemlek, commandé par le capitaine Yorghi, jetait l'ancre près du fanal de Constantinople, ayant craint d'entrer dans le port pendant la nuit. Mais vers minuit, le vent du Sud ayant renforcé, la position du navire devint très critique, l'ancre ne tenait plus et à chaque instant il se rapprochait de la côte, où il vint enfin se briser. Peu de minutes auparavant, l'équipage et les passagers se jetèrent à la nage, et réussirent ainsi à se sauver. Au nombre des passagers se trouvait M. Alexandre Doux, ingénieur attaché au chemin de fer de Brousse à Ghemlek, qui venait à Constantinople passer le temps pendant lequel les travaux du chemin resteront interrompus. On n'a pu rien sauver, et cet ingénieur a perdu dans ce naufrage, outre ses effets, les instruments de son art qui appartiennent au gouvernement.

— Dimanche dernier, dans la soirée, quelques agens de police informés que des gens à réputation plus qu'équivoque se réunissaient dans un cabaret du quartier de Bazeyeri, s'y transportèrent et firent une arrestation. Ils conduisaient à Galata l'individu arrêté, lorsque les camarades de ce dernier se mêlèrent en très grand nombre sur eux et leur enlevèrent cet individu, malgré l'énergie qu'ils déployèrent en cette circonstance.

NOUVELLES D'EUROPE. (*Voie de Vienne*).

FRANCE.

(Paris, 20 novembre.)

On lit dans le *Journal des Débats* du 20 :

« L'Assemblée continue à discuter la loi électorale avec une langueur à laquelle on ne devait pas s'attendre sur une question de cette importance. Opposition et majorité, tout le monde paraît oublier que l'on fait une loi politique, une loi qui doit décider de l'avenir et des destinées du pays. En somme, la discussion offre à peu près le même degré d'intérêt qu'une discussion sur la vaine pâture ou sur la pêche du hareng. Cette attitude de l'Assemblée, dans une circonstance et sur une question si grave, nous paraît profondément affligeante. Si la majorité parlementaire désespère d'elle-même, de sa cause, de ses principes, que fera le pays qui a placé son espoir et sa confiance en elle? Si elle se dément et s'évanouit avant la lutte, comment pourra-t-elle se rallier au moment du péril? comment pourra-t-elle faire face aux terribles chances de 1852? Telles sont les tristes réflexions dont il nous était impossible de nous défendre en sortant de la séance.

» Essayons pourtant d'indiquer le résultat de la discussion si confuse et si décousue qui a rempli cette séance. Nous avons dit que le projet de la commission était fondé sur la distinction qu'il établit entre le domicile d'origine et le domicile d'adoption. Relativement au domicile d'origine, il fait deux concessions radicales : il abrége la durée du domicile exigé par la loi de 31 mai, et la réduit de trois ans à trois mois; puis, pour toute justification, il se borne à demander la production de l'acte de naissance. Ces dispositions ont été votées dans le cours de la séance avec quelques modifications qui ont pour but de les élargir encore. Ainsi ce ne sont plus seulement les individus nés dans la commune qui auront le droit d'y voter après six mois de résidence; ce seront encore ceux dont le père ou la mère est désigné, dans l'acte de naissance, comme ayant son domicile ou sa résidence dans la commune; ce seront également ceux qui, sans être nés dans la commune, y ont satisfait à la loi du recrutement et y résident depuis six mois. Dans ces divers cas, la loi du 31 mai n'existe plus en réalité purement et simplement au régime établi par la législation antérieure. Le but de cette mesure, ainsi qu'il est facile de le voir, est de favoriser la partie sédentaire du corps électoral, c'est-à-dire la population des campagnes. Nous avons exprimé notre opinion à ce sujet; la question est vidée; nous n'avons plus à nous en occuper.

Relativement au domicile d'adoption, le projet de loi maintient purement et simplement le régime institué par la loi du 31 mai. Ainsi la condition imposée à l'électeur qui veut exercer ses droits dans une commune autre que celle où il est né, autre que celle où son père ou sa mère a son domicile, autre que celle où il a satisfait à la loi du recrutement, est d'y avoir son domicile établi depuis trois ans, et constaté, soit par son inscription au rôle de la contribution personnelle ou au rôle de la prestation en nature, soit par la déclaration du père de famille ou du patron. C'est naturellement cette partie du projet qui doit rencontrer l'opposition la plus sérieuse et la plus vive. L'Assemblée a déjà prononcé sur un amendement de M. Monet qui avait pour but d'abréger la durée du domicile en la réduisant de trois ans à un an. L'amendement n'a pas trouvé de défenseurs sur les bancs de la Montagne, qui continue à se renfermer dans un majestueux silence. Mais l'amendement n'y a rien perdu : M. de La Rochejaquelein a parlé pour la Montagne, et il a défendu le suffrage universel avec toute la chaleur et tout l'enthousiasme qu'avaient pu déployer pour une semblable cause M. Crémieux en M. Hébert (de Bourges). Toute la différence entre M. de La Rochejaquelein et les orateurs de la Montagne, c'est qu'il est prêt à remplacer le suffrage universel direct par le suffrage universel à deux degrés. Deux orateurs de la gauche, M. Victor Lefranc et M. Valette ont également pris parti pour l'amendement. Heureusement le rapporteur, M. de Vatimesnil, a maintenu ses conclusions et le principe du domicile triennal avec une fermeté que nous aimons à reconnaître. Finalement, une majorité de 350 voix contre 281 a repoussé l'amendement de M. Monet. Un autre amendement qui a pour but de réduire le domicile électoral à deux ans sera soumis demain à l'Assemblée. Si la majorité veut conserver toute sa force au principe de la loi du 31 mai, a notre avis, elle ne doit pas hésiter; elle doit repousser ce second amendement comme le premier.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la mise en état de siége des départemens de l'Ardèche, du Cher et de la Nièvre s'est constituée le 19. Elle a nommé M. Moulin président et M. d'Adelsward secrétaire.

Elle a décidé qu'avant de prendre des résolutions, elle examinerait les pièces et les rapports des préfets qui ont motivé l'application de cette mesure exceptionnelle. En conséquence, le président de la commission a écrit au ministre de l'intérieur pour lui demander tous les documens et les renseignemens qui peuvent éclairer les membres de la commission.

Le *Globe* publie une correspondance de Paris du 16. On y lit qu'une nouvelle modification du cabinet français est à la veille de s'effectuer. Le correspondant en donne comme motif l'incapacité du ministre de la justice et le refus de M. Blondel de reprendre le portefeuille des finances, mais il croit que le président n'a pas besoin de recourir dans ce cas à M. Barrot pour fournir la garantie qu'il ne veut pas abandonner le parti conservateur. M. Odilon Barrot, y est-il dit, n'a aucune influence sur l'opinion publique, et si Louis Napoléon se décide à le prendre pour ministre, il donne à entendre par là que son intention de rétablir le suffrage universel n'était pas sérieuse. Le correspondant du *Globe* est d'avis que le président ferait mieux de renoncer à MM. Baroche, Fould et Rouher, qui ne se sont pas compromis vis-à-vis de la politique de l'Elysée, en votant contre la loi électorale et qui jouissent cependant de la confiance de la majorité. Il ajoute qu'il est toutefois probable que le président n'entreprendra aucune démarche jusqu'après les débats sur la proposition concernant les questeurs, qui est une affaire plus sérieuse que la loi électorale; quelle que soit l'issue de ces débats, il faut s'attendre à une réconciliation ou à une rupture ouverte et irréparable. Le correspondant blâme la proposition comme inconstitutionnelle, car l'article invoqué par les questeurs n'a pour but que de confier à l'assemblée législative le soin de sa propre sûreté, mais cet article ne renferme nullement le droit pour l'assemblée de s'attribuer un pouvoir exécutif.

ANGLETERRE.

(Londres, 18 novembre.)

Le banquet d'inauguration du télégraphe sous-marin a été donné le 16 à l'hôtel du Vaisseau, à Douvres. Sir James Carmichel occupait le fauteuil. Etaient présens : MM. Crampton et Wollaston, ingénieurs de la compagnie; Statham, directeur de la fabrique de gutta-pacha; Campbell, l'un des conseils de la compagnie, et plusieurs autres personnes intéressées à l'entreprise. Pendant tout le repas, on était en communication avec des amis qui se trouvaient sur l'autre rive, également réunis dans un banquet. Ceux même qui étaient le plus au courant de l'opération ne pouvaient que s'étonner de voir à l'œuvre cette correspondance instantanée entre des personnes séparées par un bras de mer de 25 milles.

On a bu à la santé de la reine; après quoi le président a porté celle de M. Louis Bonaparte, qui a tant encouragé cette entreprise, en confirmant avec beaucoup d'empressement la concession primitivement faite par Louis-Philippe à M. Brett, l'auteur du projet du télégraphe sous-marin. Ce toast, accueilli avec enthousiasme, a été suivi de la santé du duc de Wellington.

Le président a fait observer que le coup de canon tiré à Douvres, dans la matinée, en l'honneur du duc de Wellington, avait été allumé de Calais, c'était un heureux emblème de la paix et de l'union qui régnent entre la France et l'Angleterre.

Le capitaine Sicklemore, commandant le cutter *Victoria*, de la marine royale d'Angleterre, employé à la protection de la pêche, promet d'empêcher les navires de jeter l'ancre dans la partie du canal traversée par le fil électrique.

Le président porte un toast à M. John Brett, qui, conjointement avec M. Jacob Brett, a eu la première idée du télégraphe sous-marin, en 1845.

M. John Brett: C'est en effet en prenant une tasse de thé, qu'en 1845, mon frère et moi, nous discutâmes ce projet, dont l'heureuse réalisation a eu lieu. Notre plan n'était pas seulement de réunir l'Angleterre et la France, mais encore l'Irlande et nos colonies les plus reculées. Les distances n'existeront bientôt plus que comme une vieille tradition : Paris et Vienne, Constantinople, Calcutta, Pékin et l'Amérique, vont dans quelques années être à notre porte. Un négociant de Londres transmettra des ordres à son commis dans son comptoir de Calcutta plus facilement qu'il ne lui parle aujourd'hui par son tube au bas de l'escalier.

L'opinion de toutes les personnes qui ont parlé est que le télégraphe sous-marin peut être réputé établi sur une base sûre et permanente.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

La question de la constitution avance rapidement, et l'on assure que les débats sur cette question s'ouvriront ce mois-ci dans le conseil de l'empire. On attend avec certitude les constitutions provinciales de la Hongrie et de la Gallicie avant la fin de cette année. L'empereur aurait même donné un ordre exprès à cet égard. Quant à la constitution de la Gallicie, il faut observer que plusieurs personnes influentes font espérer que la division du pays sera de nouveau établie comme par le passé, c'est-à-dire par cercles; des démarches auraient déjà été faites pour réaliser ces espérances. Mais dans l'état où en sont les choses, on doute fort que ces démarches soient couronnées de succès et l'on assure que le ministre de l'intérieur s'est déjà prononcé énergiquement dans un sens contraire.

PRUSSE.

A l'approche de la réouverture des chambres, les journaux de l'opposition s'empressent de faire circuler mille bruits sur les projets que l'on prête au gouvernement prussien par rapport à la réorganisation des institutions communales provinciales. Aucune des questions qui se rattachent à cette matière n'a encore été débattue dans le conseil. Ce qui peut avoir donné naissance à toutes ces rumeurs, c'est qu'au ministère de l'intérieur on est occupé à préparer les matériaux qui peuvent servir de base à certains projets de loi, dont le gouvernement se propose de saisir les chambres dans le courant de la session prochaine. L'intention de M. le ministre de l'intérieur, par rapport aux modifications qu'il désire introduire dans l'organisation communale, est de faire respecter la diversité de conditions et d'intérêts que présentent les différentes provinces. Suivant ce principe les provinces rhénanes pourraient conserver leur anciennes institutions, tandis que les provinces de l'est demanderaient une organisation spécialement appropriée à leurs conditions particulières. Cependant tous ces projets sont encore bien loin d'être définitivement arrêtés. Ce que l'on prépare sont des projets de loi et non des coups d'état.

Les journaux ont déjà appris que M. de Bodelschwingh garde son portefeuille. Il s'est mis d'accord avec M. le ministre de la guerre sur la question de l'augmentation du budget de ce dernier et il n'existe plus aucune divergence d'opinion entre les deux honorables membres du conseil. Du reste, M. de Bodelschwingh est resté fidèle au système d'économie traditionnel dans l'administration des finances prussiennes, quand il a cru que le ministre spécialement responsable de l'emploi des deniers publics devait être l'adversaire naturel de toute augmentation de dépenses. Cependant il a fini par se convaincre qu'en face des complications présentes et des dangers futurs, la Prusse est dans la nécessité de tenir son armée préparée à toutes les éventualités.

On lit dans la *Gazette de Silésie* :

« D'après ce qu'on apprend ici dans les principaux cercles militaires, voici où en sont les choses quant à l'augmentation du budget de la guerre dont il a été si souvent question. M. de Stockhausen, ministre de la guerre, ne demande plus qu'une augmentation annuelle de 900,000 thalers pour le budget de guerre, augmentation que le ministre de la guerre tâchera de compenser au moyen d'économies dans les autres branches de son administration. Pour le moment, l'augmentation de 900,000 thalers est absolument nécessaire, et elle a été fixée à la somme la plus faible qu'on puisse demander pour exécuter les changemens les plus indispensables dans une branche importante de l'armée. Il faudrait, en effet, pour que l'armée prussienne fut mise entièrement en état de parer aux éventualités, que le corps des officiers fut augmenté de 7 à 800, augmentation dont la dernière mobilisation a démontré l'absolue nécessité, et grâce à laquelle on pourrait combler en tout temps les lacunes qu'on a remarquées dans la landwehr par suite du manque d'officiers habiles et exercés, car on choisirait dans la ligne ceux qui seraient propres à servir dans la landwehr. L'autre projet, d'après lequel l'état se chargerait entièrement à l'avenir de l'entretien des soldats, a été provisoirement abandonné par le ministre de la guerre. On sait que l'entretien de chaque soldat se paie actuellement avec les déductions faites sur sa solde. D'après le projet, pour le moment retiré, du ministre de la guerre, le soldat recevrait une solde fixe et son entretien, dont l'état se chargerait entièrement, ne serait plus pris sur sa solde.

HANOVRE.

Plusieurs journaux ont d'après le *Morning Advertiser* du 10 novembre, annoncé la mort du roi de Hanovre, qui aurait été connue, au dire du journal anglais, le 16 à Windsor. Dans son numéro du 18, le *Morning Post*, réfutant cette nouvelle, affirme que, même dans la journée du 17, il n'était encore rien parvenu de semblable ni à Windsor ni à Londres. D'un autre côté, les journaux du Rhin que nous recevons ne contiennent, parmi les nouvelles qu'ils donnent du Hanovre, qu'un bulletin de la santé du roi daté du 16 novembre et qui n'annonce pas encore un danger imminent. Les journaux belges ne contiennent rien sur ce sujet dans leurs nouvelles d'Allemagne.

Nous ferons remarquer néanmoins qu'un journal du matin de Paris annonce positivement, mais sans indiquer la source de ses renseignemens, que le roi de Hanovre est mort le 18 novembre, à cinq heures du matin. Au reste, qu'elle soit prématurée ou non, c'est une nouvelle qui, vu le grand âge et l'état de santé du roi Ernest, sera probablement bientôt confirmée.

D'un autre côté la *Gazette de Hanovre* publie les lettres patentes de S. M. le roi Georges V, qui annoncent le décès de son auguste père et l'avénement du roi actuel. S. M. déclare qu'elle maintiendra fermement la constitution existante, confirmant en même temps dans leurs fonctions les ministres, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires. M. Bennig, secrétaire-général du conseil des ministres, atteste par sa signature que le document en question a été lu au roi et a été signé, en présence du secrétaire-général, par S. M. elle même.

BELGIQUE.

Le 14, à une heure, le roi a reçu la grande députation de la chambre des représentans.

C'est M. Verhaegen, président de la chambre, qui a lu l'adresse.

Voici la réponse de Sa Majesté :

« Messieurs,

» Je reçois avec la plus vive satisfaction l'expression des sentimens des membres de la chambre des représentans. J'apprécie l'esprit de sagesse et de modération qu'elle apporte dans l'examen et la confection des lois. La conformité de ses vues avec celles de mon gouvernement aide puissamment à l'activité des travaux parlementaires et à la bonne direction des affaires publiques. Que cet accord se maintienne et se fortifie, le pays en recueillera d'heureux fruits, et il tiendra compte à ses représentans de leurs services désintéressés.

» Veuillez, messieurs, reporter à la chambre l'expression de ma gratitude et lui dire avec quelle confiance je me repose sur son dévouement et son patriotisme.

AMÉRIQUE.

Au Mexique, la guerre se poursuit avec des versions, sinon avec des fortunes diverses. Carvajal a enfin attaqué Matamoras. Mais a-t-il été repoussé ou s'en est-il au contraire rendu maître? Deux dépêches télégraphiques sont en présence, la première annonçant sa défaite et la seconde affirmant son triomphe. Il devient donc impossible de se prononcer. Le fait en lui-même n'a, du reste, qu'une valeur secondaire à nos yeux. Ce qu'il devient essentiel de connaître, c'est le but auquel vise l'intrépide chef de partisans. S'il veut simplement dicter les réformes à l'administration centrale, il s'y prend d'un peu trop loin et engage une partie fatale pour son pays, en vue d'un résultat à peu près utopique. Vise-t-il à introniser un président de sa façon? Il devrait le nommer pour couper court à toutes les incertitudes. Rêve-t-il, sans oser le proclamer, un schisme territorial et une république indépendante de la Sierra Madre? Les renforts que lui fournit le Texas, en dépit des mises hors la loi fulminées à Washington, tendent à confirmer cette dernière idée. Carvajal cependant n'est, à notre connaissance, rien moins que porté de tendresse vers les Etats-Unis, et il doit bien savoir que l'indépendance de deux ou trois provinces serait un acheminement à leur prompte annexion. Il semble en outre rencontrer assez peu d'écho dans le pays.

BULLETIN COMMERCIAL.

CHANGES DE SMYRNE.

5 DÉCEMBRE 1851.

Londres.	113 1/2	111
Marseille	180	177 1/2
Trieste.	355	356
Hollande		
Constantinople	1/2 à 3/4 o/o contr'agio.	

EXTÉRIEUR.

Marseille, 24 Novembre.

Sucres bruts.— Les arrivages assez considérables de cette semaine et la position qui est résultée naturellement des importants achats que nous avons signalés tout dernièrement ont laissé le marché dans une complète inaction pendant ces huit jours. Néanmoins, les avis du nord permettent d'espérer que cette stagnation ne se prolongera pas longtemps.

Sucres terrés. — Les sucres de Havane sont très rares sur place, et c'est seulement à l'exiguité de notre dépôt qu'il faut attribuer l'insignifiance des transactions, qui continuent à se borner à des affaires de détail. Les ventes de cette huitaine ne comportent que 150 caisses Havane blond ordinaire à fr. 27 les 50 kil. ent.

Cafés.—Les cafés Havane ont pris cette semaine une part assez large aux opérations. Il s'en est débouché 2,200 sacs en qualité ordinaire à fr. 55 les 50 kil. ent. avec escompte.

Les Bréhil ont en 5 à 6 placement de 500 sacs en diverses ventes, dans les prix de fr. 45 à 46 50 entrep. avec terme et escompte.

On a réalisé aussi 250 sacs Guayra en divers lots à fr. 62 50 avec escompte.

Graines de Perse. — Le *Nil* a introduit 53 balles, sur lesquelles 32 balles ont été traitées au débarquement à fr. 30 le kil., acq. avec conditions.

Nous apprenons également la vente de 10 balles prises en magasins, et qui ont été payées fr. 2 40 le kil. acq. avec conditions.

Bois de Campêche. — Le navire sarde *Assunta*, venant de Boston, en a introduit 140 tonneaux de Haïti, qui avaient été traités à un prix inconnu.

Opium. — Le *Nil*, venant de Constantinople, a introduit 5 caisses qui ne sont pas à la vente.

Indigo Manille. — Les 25 caisses qui avaient été introduites dernièrement d'Espagne par le paquebot français *Elbe* ont été traitées à fr. 5 le kil. entr. avec condition.

Galles. — La *Sylphide*, venant de Syrie, a importé 72 balles, aucune vente n'est venue à notre connaissance.

Manner. — On nous a signalé la vente de 15 caisses de lermes, à fr. 7 50, 10 caisses de débris de larmes à fr. 4 50 et 10 caisses de Gerasi, à fr. 3 75 le kilo., acq. avec condition.

Graines oléagineuses. — La tendance à la baisse est toujours la même sur notre marché, et les prix des graines continuent à fléchir sans grand encouragement pour les acheteurs.

On ne cote cette semaine que 4,800 kil. sésame de la côte de Coromandel, à prochaine arrivée, à fr. 40 50, et un terme, et 1,000 quint. d'Egypte du magasin à fr. 48 pour 3 mois.

Un petit lot d'arachides dans le port a été payé fr. 31, esc. 1 o/o.

Les graines de lin de Russie sont offertes à fr. 32 avec un terme.

Huile d'olive à fabrique. — Nous avons à signaler une nouvelle dépréciation sur nos cours. Quelques arrivages en huile de Tunis et de contumelles revendus ont fait baisser cette provenance à fr. 56 50 l'hectolitre pour le disponible, et à fr. 56 87 pour livrer en décembre prochain. En autres qualités les affaires sont nulles; quelques Syrie ont été placées à fr. 100 avec terme.

Les ordres de livraison courant novembre et décembre prochain se sont pratiqués à fr. 102 35.

A livrer, les transactions ont été nombreuses. On a payé les Tunis pour les quatre premiers mois de 1852 fr. 99 32. Les qualités d'ordres pour les mêmes époques, ont donne lieu à divers marchés à fr. 105 45 et pour le 2e trimestre à fr. 106 25.

Huiles lampantes. — La dernière huitaine n'a pas apporté de changement dans la position des lampantes en général. Il y a par continuation peu de mouvement en affaires sans variation marquante dans les prix.

Les provenances de Tunis ne donnent qu'un faible aliment aux ventes qui continuent à s'opérer à fr. 70 30 l'hectolitre à l'entrepôt, et à fr. 101 55 à la consommation.

La demande est de toute nullité pour les premières qualités de Naples et du Levant, dont le cours reste nominal de fr. 104 70 à 106 25.

Les lampantes de Corse on eu premens pour quelques lots de peu d'importance au débarquement à fr. 103 90.

En huile de colza il y a eu encore des achats assez suivis à fr. 79 70 l'hect.

L'huile d'arachide pour lampante se place toujours pour la consommation à fr. 69 65 les 50 kil.

Blés. — Il y a toujours fort peu de blé à consommation sur place. Les blés attendus de l'ouest n'ont pas encore paru malgré le temps qui leur est favorable. Par suite le marché demeure inactif quoique assez ferme. Il s'est produit quelques diverses parties à livrer à fr. 26 75 et 27 les 160 litres consommation.

Dans les blés d'entrepôt, nous avons reçu deux chargements qui seront probablement appliqués à des ventes faites à livrer. On a traité quelques Pologne pour arriver jusqu'à fin décembre à fr. 19 50, entrepôt.

Laines — Les affaires n'offrent qu'un faible intérêt dans cet article. On a été seulement 39 balles Sfax lavée à fr. 150, 50 balles Mostaganem à fr. 50, et 48 balles Oran lavée à fr. 97 50.

Soies.— Nous avons en cette semaine de l'activité dans les affaires et il s'est traité près de 150 balles avec faveur sur les qualités moyennes et fines.

Les sellés se sont payés de 34 à 35 fr. pour les brins fermes, à 37 fr. 50 c. pour les 40/50 d. et jusques à 40 fr. pour quelques parties de Demidech bâtards propres à faire des trames 34/40 d. Il s'est écoulé quelques Naples courantes et Messine 13/15 13/14 d. à 52 fr.

Les soies fermes restent très-soutenues, mais sans variation quant aux prix.

16 balles	Perse.	le kil.	99 —	32 —
14 »	Bronsse		31 50	31 —
4 »	Andrinople.		31 25	— —
30 »	Salonique.		38 —	42 —
50 »	Sellé.		31 50	44 —